

CONSEIL MUNICIPAL

14 mars 2024

Spectateurs présents : Candela Annie, Dran Thierry, Willy Leprévost

Secrétaire de séance : Mr Vincent Bonnaire

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS – Le compte-rendu du conseil du 8 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION VENTE PARCELLES QUINCONCES

Madame le Maire rappelle que la procédure des biens sans maître est terminée et que la commune avait décidé par délibération N° 1763 du 13 avril 2021 de faire une proposition de vente d'une parcelle attenante à celle de M. Derasse pour un montant total de 1 459 € et qu'il l'avait acceptée. La procédure peut être poursuivie et une délibération doit être prise afin de finaliser la vente.

Le conseil vote à l'unanimité la démarche administrative pour la vente de la parcelle N° D 950.

DELIBERATION ADRESSAGE DE LA ZONE ARTISANALE

L'adressage de la zone artisanale doit être réalisé. Pour cela un nom de rue doit être attribué. Madame le Maire propose le nom de la rue de la Cerisière.

Le conseil vote à l'unanimité l'adoption du nom de rue de la Cerisière pour la zone artisanale.

DELIBERATION MISE A DISPOSITION AGENTS POUR LA CCMC

Une convention a été établie avec la CCMC pour la mise à disposition des agents pour la station d'épuration et des travaux d'entretien et d'espaces verts. Celle-ci est arrivée à son terme. Une nouvelle convention doit être rédigée pour 3 ans, en intégrant le nouvel agent technique.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention.

DELIBERATION ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Deux zones d'accélération ont été déterminées par le conseil municipal dans le cadre des ZAPER pour l'éolien et les panneaux photovoltaïques sur toitures lors de réunions de travail. Il convient de délibérer pour valider ces zones.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce zonage.

REGLEMENT GRAPHIQUE PLUI

Toutes les réunions de travail des différents groupes de travail des élus intercommunaux concernant le PLUI ont permis d'élaborer une cartographie du village et du territoire de Mairy-sur-Marne afin de déterminer la typologie des différentes zones. Madame le Maire présente les cartes.

Les membres du conseil municipal proposent les éléments de discussion suivants :

- La pointe de la zone artisanale doit rester en agricole,
- Les parcelles n° C235, C236, C237, C238 rue de l'Hyvert sont à inclure dans la zone d'extension,
- Intégrer la partie basse de la parcelle C166 en prolongement des constructions du Brisson dans la zone d'extension,

La CCMC prévoit que les communes travaillent sur leurs plans en binôme. Mairy-sur-Marne est regroupée avec la commune de Nuisement-sur-Coole. Une réunion aura lieu le mardi 9 avril 2024 à la mairie de Mairy-sur-Marne à laquelle participeront Madame le Maire, Mr Thierry ALIPS, Mr Patrice LAURENT, Mr David VILABOY.

RETOUR DE LA COMMISSION TRAVAUX

Une liste de travaux à prévoir sur la commune a été établie et un tableau a été constitué. Depuis, quelques ajouts ont été effectués, cette liste est présentée au conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier de l'URSSAF du 26/02/2024 a été reçu en mairie, nous informant d'un remboursement de 6 155,00 € payé en 2023 suite à un rappel (erroné).

Le bâtiment le plus ancien des vestiaires du foot montre des signes de mouvements structurels. Un avis d'expertise est demandé à quelques membres du conseil.

ENEDIS nous informe qu'un compteur Linky a été installé en début de mois dans un point de livraison d'éclairage public non référencé et fera l'objet d'une facturation avec un rappel sur 4 ans.

TOUR DE TABLE

Thierry Alips alerte sur les ventes éventuelles des parcelles C235 à C238 dans la perspective de prévoir de la réserve foncière pour éviter le bâti en limite de propriété le long de la voirie et ainsi permettre la circulation des véhicules agricoles à grandes largeurs.

Didier Krebs évoque le fait que le terrain de foot est impraticable. Un arrêté est pris dans ce sens jusqu'au 30 mars 2024.

Caroline Kandel informe l'assemblée de la bonne participation d'une quinzaine d'enfants pour le carnaval organisé le samedi 02 mars 2024. Une photo pour la première de couverture du journal communal ainsi que des photos du 14 juillet 2023 sont demandées pour finaliser le prochain numéro du Mairyon à paraître. Le village sera animé par le foyer rural lors d'une chasse aux œufs prévue pour le lundi 1^{er} avril 2024 à 11 h 00 à l'espace multifonctions.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 45.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 11 avril 2024.